Image not found or type unknown

Pour accéder à la nationalité française

Par **tandja**, le **08/12/2013** à **23:26**

Bonjour je suis algérien et je voudrais savoir si je peux prétendre à la nationalité française. C'est par hasard que j'ai trouvé le CNF de mon père décédé, et qui date depuis 1960 dument signé par le juge de paix assisté du greffier du tribunal de la ville en algerie, répertorié et enregistré. je vous informe qu'aprés 1962 mon père est resté en algerie je vous demande quels sont les démarches à faire et la procédure à suivre.

Par **domat**, le **09/12/2013** à **00:30**

bsr,
avant 1962 tous les algériens étaient français (de statuts différents).
à l'indépendance les français de droit local sont devenus algériens sauf demande contraire.
pour que vous puissiez prétendre à la nationalité française, il faut que vous prouviez qu'un de vos parents était français à votre naissance et durant votre minorité.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés